

Plan local d'urbanisme (PLU)

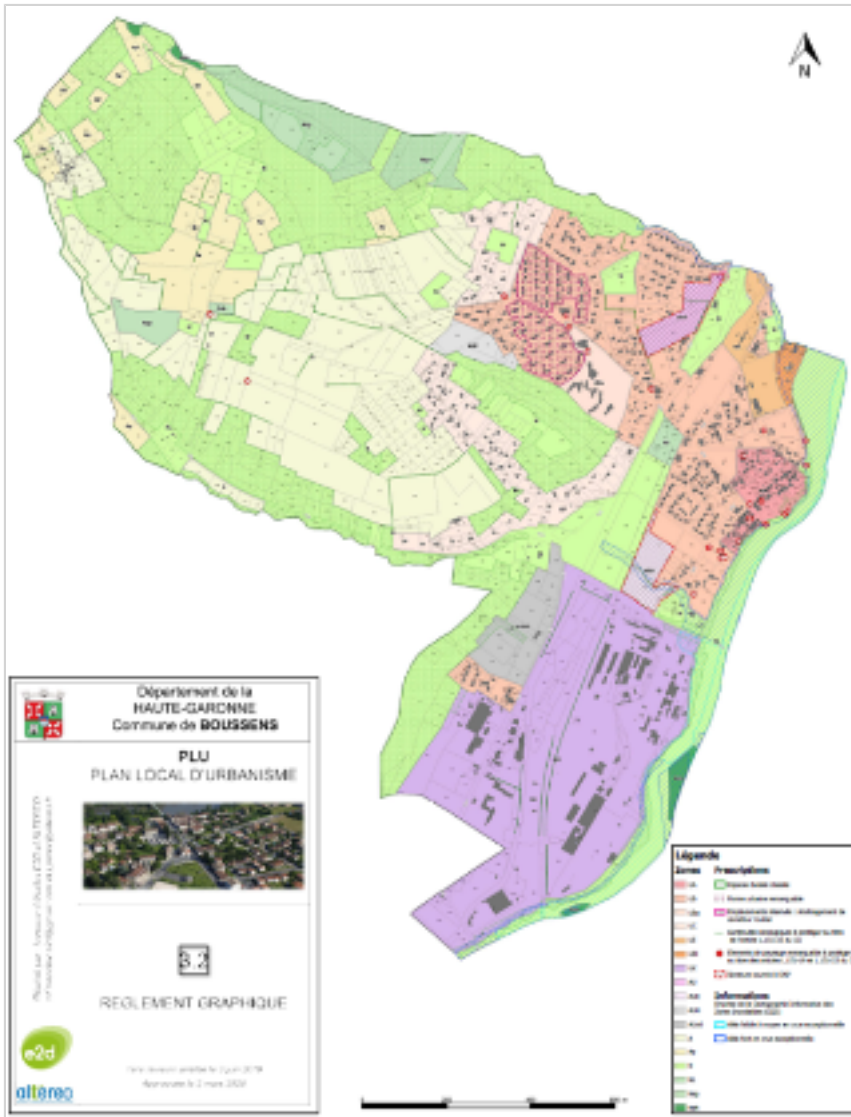
Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Boussens est un document qui stipule ce qu'il est autorisé de faire en matière de construction sur la commune.

Il représente le principal document d'urbanisme et de planification émise à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Depuis la loi du 12 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains (SRU), il remplace le Plan d'occupation des sols (POS).

Il décompose le plan de la commune en différentes zones. À chacune d'elles s'applique un règlement spécifique.

Consultation du PLU en vigueur

Règlement écrit du PLU approuvé le 02/03/2020



☞ Vous pouvez consulter le règlement en cliquant ici

☞ Règlement graphique

Si vous souhaitez visualiser le dossier complet sur géoportail, cliquez sur le lien suivant, puis dans recherche mettre Boussens

<http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>